

*Les crédits*

souvent: «Lorsque le problème est la pauvreté, je ne vois rien de mieux à faire que l'argent.»

Le député parlait du droit des femmes aux programmes sociaux. Ce qu'il faut se demander, c'est pourquoi nous considérons les programmes sociaux comme un droit des femmes. Je dis que l'on considère les programmes sociaux comme un droit des femmes et des enfants parce que ce sont les pauvres de notre société. Cela commence dans la tendre enfance et se termine dans la vieillesse. Deux tiers des personnes âgées dans la pauvreté sont des femmes. La grande majorité des petits salariés de ce pays sont des femmes. La grande majorité des parents uniques sont des femmes et elles sont pauvres.

Nous sommes ici pour parler du budget. Plus que tout autre document ou projet de loi soumis à cette Chambre, c'est une déclaration des priorités du gouvernement et du pays.

C'est une déclaration de sa volonté de distribuer équitablement les ressources que, en tant que société, nous réunissons pour le bien de tous les Canadiens.

Ce dont je voudrais parler, c'est des résultats atteints par le budget. Nous voulons savoir si une juste part des dépenses est consacrée aux femmes.

Ma collègue de Halifax a présenté une motion qui condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger les droits fondamentaux des femmes, comme en témoigne le budget.

Ce débat a plusieurs dimensions, et je vais commencer par les aspects du budget qui influent directement sur les droits de la personne. Ce budget n'apporte rien de bon pour les droits de la personne ni pour les femmes.

Ce budget constitue un affront direct, comme je n'en ai jamais vu dans cette Chambre, à la détermination même que les Canadiens manifestent vis-à-vis des droits de la personne par l'intermédiaire de leur gouvernement et de tous les organismes voués à la protection de ces droits.

La Loi sur les droits de la personne a maintenant quinze ans, la Charte des droits et libertés en a dix et la Loi sur l'équité en matière d'emploi en a cinq. Pourtant, les femmes et d'autres groupes de notre société ne jouissent toujours pas de tous leurs droits à l'égalité. Ce budget est une attaque concertée pour les empêcher à tout jamais d'atteindre à l'égalité.

En vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Commission des droits de la personne a pour tâche de voir à ce que les politiques et les programmes publics soient conformes au droit à l'égalité. Si cette commission jugeait que 70 000 femmes qui travaillent dans la fonction publique du Canada ont droit à l'égalité salariale, le gouvernement n'en assumerait pas les frais. Ce gouvernement passera outre à la décision de la Commission des droits de la personne. Qui plus est, il utilisera le Parlement pour voter une nouvelle loi afin de ne pas avoir à respecter les droits fondamentaux des femmes.

L'absence d'égalité de rémunération est l'un des principaux facteurs qui expliquent la pauvreté chez les femmes.

Le gouvernement a déclaré aussi qu'il ne se plierait pas aux décisions de la Cour suprême du Canada lorsqu'il s'agit de la Charte des droits et libertés. Actuellement, le gouvernement fait une distinction basée principalement sur le fait qu'une femme soit mariée ou non pour lui reconnaître le droit à une allocation de conjoint lorsqu'elle est âgée de 60 à 64 ans. Cette affaire est en instance devant les tribunaux.

Le gouvernement a déclaré que, même si la Cour suprême décidait que cette loi faisait une distinction basée sur l'état civil, il ne respecterait pas cette décision. Il a décidé qu'il modifierait les lois afin de ne pas avoir à tenir compte des décisions de la Cour suprême en matière de droits à l'égalité. Il fera de même sans doute s'il désire ne pas tenir compte de la décision de la Cour suprême advenant le cas où son jugement serait favorable aux conjoints divorcés et séparés qui réclament un droit égal à la pension de la personne à laquelle ils étaient mariés pendant la majeure partie de la période de constitution de la pension en cause.

En troisième lieu, le gouvernement a déclaré qu'il annulait le Programme de contestation judiciaire.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons une Charte des droits et libertés au pays depuis 10 ans; malgré cela, la plupart des causes présentées devant les tribunaux ont été à l'encontre de l'égalité des femmes et d'autres groupes de défavorisés. Le Programme de contestation judiciaire était le seul outil qui permettait aux femmes et aux autres groupes protégés par la charte de faire valoir leurs droits devant les tribunaux. Comme l'ont reconnu mes collègues de l'autre côté, les femmes sont plus pauvres que les hommes dans notre société. Elles n'ont